



Bulletin

Cotisation 2024

Adhésion ou réadhésion

La 22^{ème} Assemblée Générale du 10 mars 2023 a fixé la cotisation statutaire pour 2024 à 60 € par adhérent. La 1^{ère} année d'adhésion reste gratuite pour les Sanofi ou ex-Sanofi.

Si vous ne souhaitez pas réadhérer, merci de nous en informer par retour de courrier ou par courriel (arpa-vitry@orange.fr).

Coordonnées du ou des adhérents

Titulaire : Nom :	Prénom :	
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) : / /		
Ex-Aventis du site de : ou Parrainé par :		
Coordonnées (A modifier en cas de changement en 2023) :		
Adresse :		
.....		
Tél. :	Courriel :	
Conjoint : Nom :	Prénom :	
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) : / /		
Tél. :		Courriel :
Enfants (ou personne) à charge : Nom :		
Prénom(s) : ; ;		
Date(s) de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) : / /		
<i>Pour le conjoint et les personnes à charge, ne remplir que si vous souhaitez leurs adhésions.</i>		

Nous, ci-dessus désignés, adhérons ou renouvelons notre adhésion à l'ARPA – Vitry pour 2024.

Date : ____ / ____ / 202__

Signature du titulaire

Ceux qui souhaitent aider l'ARPA, peuvent ajouter une participation supplémentaire libre.

	Par adhérent	Nombre	Total
Cotisation statutaire	60 €		
Participation supplémentaire (montant libre)			
		TOTAL	

Envoyer la présente fiche renseignée avec votre chèque marqué au dos "Cotisation 2024".

Chèque à l'ordre de
l'ARPA-Vitry

Conservez un double de ce document

Quelle que soit la date à laquelle vous adhérez ou réadhérez en 2023, votre chèque ne sera encaissé que début janvier 2024.

Adresse postale : ARPA – Vitry Bâtiment C5 - 158 rue Julian Grimau - 94400 Vitry sur Seine
Tél. : 01 43 91 90 06 (répondeur) - Courriel : arpa.vitry@orange.fr - Site Internet : arpa-vitry.info